



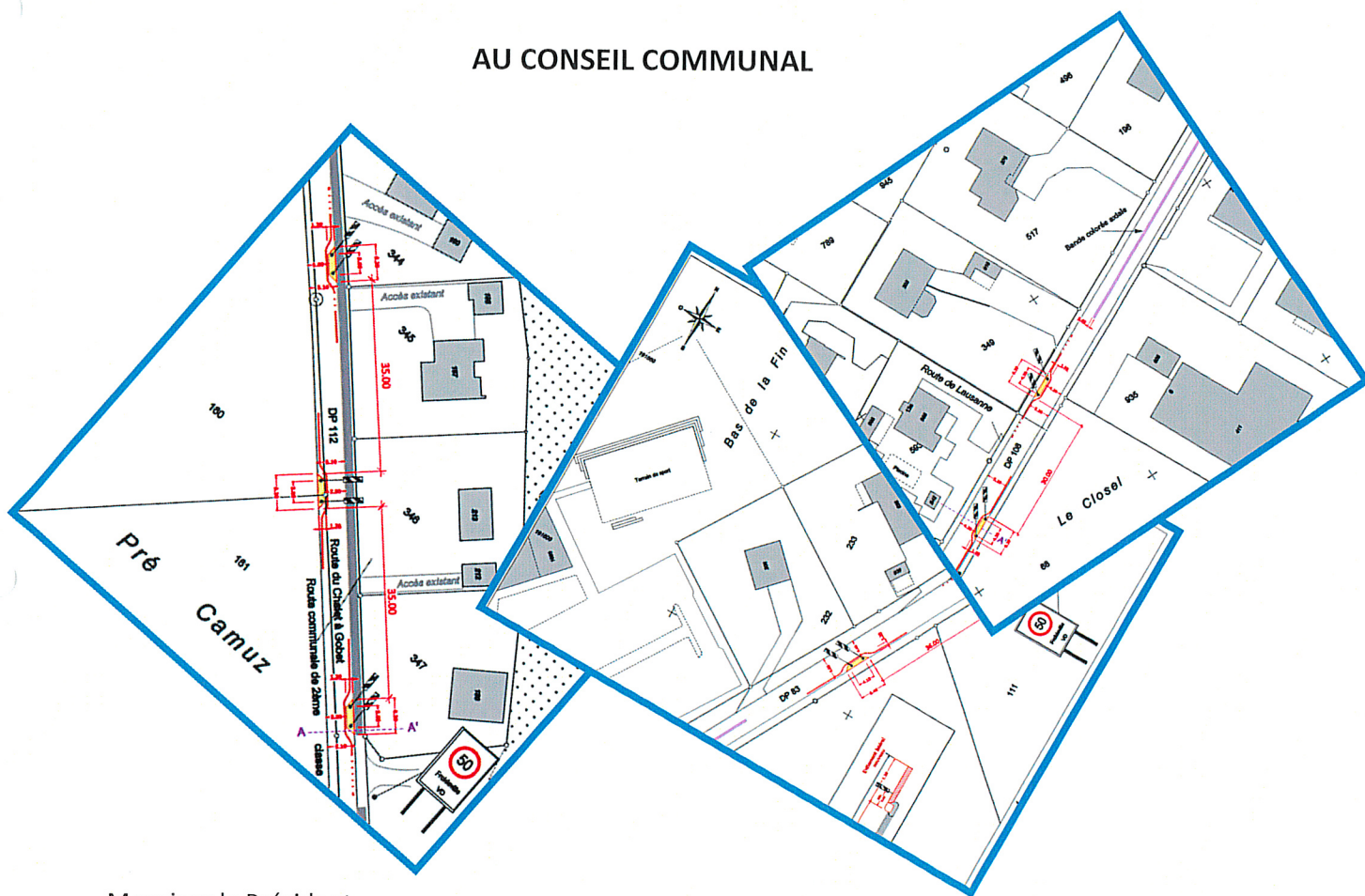
Froideville

Préavis de la Municipalité concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue d'un aménagement routier pour la réduction de vitesse aux entrées de la localité.

No 166/2016

LA MUNICIPALITE DE FROIDEVILLE

AU CONSEIL COMMUNAL



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le présent préavis concernant l'aménagement routier pour la réduction de vitesse aux entrées de la localité.

1. PREAMBULE

Le 18 décembre 2012, la Municipalité présentait au Conseil communal son concept de sécurité routière. Les différentes expertises, notamment flux des véhicules sur les axes principaux et secondaires, vitesses enregistrées sur ces routes, ainsi que les rapports des services cantonaux compétents mettaient en lumière les risques sécuritaires encourus par les usagers.

Une commission extra-municipale a été nommée, en février 2013, afin d'étudier les mesures à envisager pour la réduction de ces risques.

Suite aux compléments d'étude demandés par le Conseil communal lors de sa séance du 28 octobre 2013, la Commission extra-municipale ainsi que la Commission ad hoc rapportant sur le préavis se sont rencontrées afin d'affiner l'étude et présenter un projet répondant au mieux à la volonté sécuritaire de chacune. Aussi, si sur le fond personne n'a remis le bien-fondé d'entreprendre des mesures constructives et techniques visant à modérer le trafic sur ces tronçons, sur la forme il a été jugé préférable de procéder en trois étapes, soit : deux phases d'essais avec mobilier routier type « Toblerone » d'une durée de 6 semaines chacune, puis, à la lecture des résultats, la détermination sur le choix des matériaux et implantations des structures possibles.

Dans cet esprit, la Municipalité vous propose ce préavis incluant les coûts des phases d'essais ainsi que le coût du choix des matériaux et structures.

2. OBJECTIFS DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE

Le mandat de la commission était le suivant :

« Etudier et proposer la mise en application de mesures techniques sur les axes de communication principaux et secondaires de la commune, visant à réduire les risques liés à la circulation routière ».

De manière à avoir une représentativité de tous les secteurs et activités de la commune, la composition de la commission a été la suivante :

M. Michel Girod, Municipal de police et responsable de commission

M. Pierre Lancoud, Municipal des routes

M. Michel Blanc, Représentant du secteur « habitat »

Mme Diane Develey, Représentante du secteur « cadre de vie »

M. Olivier Martin, Représentant du secteur « site économique »

M. Azdine Bouhedja, Représentant du « Conseil communal »

Pour les aspects consultatifs et normatifs :

M. Christophe Authier, Responsable de région, Voyer de l'arrondissement centre

M. Dominique Brun, Inspecteur de la signalisation, service des routes

M. Luc Gindroz, Ingénieur, bureau Courdesse et Associés SA

L'ensemble du réseau routier de la commune a été analysé. Compte tenu notamment du développement du centre du village et des résultats radars, l'effort principal a été mis sur les entrées de localité soit :



Route de Lausanne



Route de Villars-Tiercelin



Route du Chalet-à-Gobet

3. RESULTATS DES ESSAIS

Vitesses mesurées lors des essais de modération de trafic mai et octobre 2015			
Comparatif			
Route de Lausanne direction giratoire	juil.13	4010 mesures	Vm 62 Km/h
	sept.14	1933 mesures	Vm 53 Km/h
Variante goulet	mai.15	10594 mesures	Vm 44,3 Km/h
Variante alternée	oct.15	7962 mesures	Vm 41,6 Km/h
Route de Villars-Tiercelin direction giratoire	nov.12	691 mesures	Vm 47 Km/h
	sept.14	940 mesures	Vm 48,4 Km/h
Variante goulet	mai.15	9708 mesures	Vm 43,5 Km/h
Variante alternée	oct.15	2499 mesures	Vm 42,7 Km/h
Route du Chalet à Gobet direction centre	déc.14	1603 mesures	Vm 48 Km/h
Variante goulet	mai.15	3159 mesures	Vm 45 Km/h
Variante alternée	oct.15	1881 mesures	Vm 40,1 Km/h

4. ANALYSE ET CHOIX DE LA VARIANTE

Route de Lausanne : à l'unanimité des commissions, le système alterné tel que testé est retenu. Cependant, il est défini que seuls 2 bastions seront créés au lieu des trois prévus, ceci pour favoriser les longs convois aussi bien agricoles que lors de passages de convois dits exceptionnels. Ces 2 bastions demanderont un équilibrage quant aux distances d'implantation entre eux. Vérification des normes VSS et accessibilité à la chaussée des riverains. A la sortie de la chicane (en direction du giratoire), une berme centrale de marquage colorée de 50 à 60 cm de large sera apposée (effet d'optique) jusqu'au droit du premier passage piéton (angle chemin du Closel) ;

Route de Villars-Tiercelin: à l'unanimité des commissions, le système alterné tel que testé est retenu. Cependant, il est défini que seuls 2 bastions seront créés au lieu des trois prévus, ceci pour favoriser les longs convois aussi bien agricoles que lors de passages de convois dits exceptionnels. Ces 2 bastions demanderont également un équilibrage quant aux distances d'implantation entre eux. Le 1^{er} bastion en entrant sera reculé à la hauteur du triangle (ferme Schwarz et villa Chabloz), le 2^{ème} tel que prévu lors des essais. Vérification des normes VSS et accessibilité à la chaussée des riverains. A la sortie de la chicane (en direction du giratoire), une berme centrale de marquage colorée de 50 à 60 cm de large sera apposée (effet d'optique) jusqu'au droit du premier passage piéton avant le giratoire.

Route du Chalet à Gobet : à l'unanimité des commissions, le système alterné tel que testé est retenu. Il s'agira de vérifier les espaces entre les chicanes de manière à ce que les longs convois, soit agricoles ou transporteurs de bois, ne puissent être gênés lors du transit sur cette route et de vérifier les débouchés des maisons riveraines.

Mesure complémentaire

A l'unanimité des deux commissions il est proposé en mesure complémentaire d'acquérir un radar pédagogique mobile. Ce radar sera disposé par alternance, soit sur ces tronçons, soit à n'importe quel endroit de la commune (école, Maupas, Lavoisier, Montaney, etc.).

L'avantage de cette mesure complémentaire est de pouvoir agir sur les nombreuses sollicitations de nos concitoyens quant aux mesures de vitesses excessives perçues sur notre voirie communale et, d'autre part, de détecter les endroits à risques afin de prendre les mesures correctrices sécuritaires nécessaires.



Résumé et quantification des offres

Le tableau ci-dessous résume les différents critères avec la note obtenue par modèle de radar pédagogique ainsi que la pondération pour chacun d'entre eux. A noter que l'entreprise SIGNAL SA se fournit auprès de DATACOLLECT d'où la raison des mêmes modèles proposés.

Critères	DATACOLLECT (F)(D)		SIGNAL SA (CH) (fournisseur DATACOLLECT)		NEOSICURA (CH) 1189 Saubraz	
Prix unitaire	4'000.00 (TTC)		6'350.00 (TTC)		6'900.00 (TTC)	
	Note	Pondération	Note	Pondération	Note	Pondération
Prix (40 %)	6	2.4	4	1.6	3	1.2
Système (écran, poids etc.) (10 %)	2	0.2	2	0.2	6	0.6
Alimentation (10 %)	4	0.4	4	0.4	4	0.4
Installation (10 %)	4	0.4	4	0.4	5	0.5
Données (10 %)	5	0.5	5	0.5	6	0.6
Services (20 %)	2	0.4	4	0.8	6	1.2
Appréciation finale	23	4.3	23	3.9	30	4.5
Garantie	2 ans		2 ans		3 ans	

Après discussion, il ressort que, compte tenu du service après-vente, de la garantie et de la performance du produit, il est proposé le modèle NEOSICURA.

5. LES ÉTAPES DU PROJET

Etape	Activité	Etat	Période/date	Remarque
1.	Transmission des comptages avant la phase essai	Réalisé	Septembre 2014	
2.	Transmission des plans avec esquisses d'implantation au Voyer de l'Etat	Réalisé	mars et août 2015	
3.	Implantation des structures provisoires sur les 3 axes	Réalisé	Mai et octobre 2015	6 semaines par essai
4.	Analyse des résultats des périodes d'essai	Réalisé	Novembre 2015	Par les commissions désignées
5.	Détermination du choix des matériaux	Réalisé	Novembre 2015	Par les commissions désignées
6.	Préavis aménagement routier pour la modération de vitesse	Réalisé	Mars 2016	Soumis au Conseil communal ce jour
7.	Procédure d'enquête auprès de la DGMR/ canton (Direction générale de la mobilité et des routes)	Réalisé	Avril 2016	Pour validation de la conformité du projet sans préjuger de la décision finale du Conseil communal
8.	Implantation des structures définitives sur les axes	A réaliser	Mai 2016	Selon projet

6. COÛT DES TRAVAUX

Aménagements routiers

Devis général / TTC

Périodes d'essai

Système de balisage, séparateur de voies

Blocs couleurs rouge et blanc

36 pièces à 15.00 pièce par mois pendant 2 mois

	Signalisation provisoire	Fr. <u>1'500.00</u>
A)	<u>Route de Lausanne</u>	
1	Aménagement Génie civil <i>Création des rétrécissements</i>	8'000.00
2	Marquage <i>Marquage (y c. surface colorée) et signalisation</i>	6'730.00
3	Divers <i>Imprévus</i>	1'670.00
Total	TTC	<u>16'400.00</u>

B) Route de Villars-Tiercelin

	Fr.	
1	Aménagement Génie civil	8'000.00
	<i>Création des rétrécissements</i>	
2	Marquage	8'240.00
	<i>Marquage (y c. surface colorée) et signalisation</i>	
3	Divers	1'710.00
	<i>Imprévus</i>	
Total	TTC	<u>17'950.00</u>

C) Route du Chalet-à-Gobet

1	Aménagement Génie civil	12'000.00
	<i>Création des rétrécissements</i>	
2	Marquage	5'270.00
	<i>Marquage (y c. surface colorée) et signalisation</i>	
3	Divers	1'730.00
	<i>Imprévus</i>	
Total	TTC	<u>19'000.00</u>

D) Honoraires

Études, variantes, esquisses, plan du projet,
dossiers d'approbation, 3 dossiers d'enquêtes, frais d'enquête,
soumissions, direction des travaux et suivi

Total	TTC (3 objets + période d'essai)	<u>20'000.00</u>
		<u>74'850.00</u>

E) Mesure complémentaire

Radar pédagogique mobile	<u>6'900.00</u>
--------------------------	------------------------

Total général TTC	<u>81'750.00</u>
--------------------------	-------------------------

7. INCIDENCES FINANCIERES

Il est prévu d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans en ce qui concerne les travaux de génie civil et à 3 ans en ce qui concerne le radar pédagogique mobile.

En tenant compte d'un intérêt aléatoire de 3 %, les incidences financières sur les futurs budgets seront de CHF 2'452.50 la première année pour diminuer régulièrement et se situer à CHF 224.55 la 10^{ème} et dernière année.

Il faut également tenir compte d'un amortissement fixe de CHF 9'785.00 pendant les trois premières années et de Fr. 7'485.00 les 7 dernières années.

Les budgets futurs présenteront donc une charge totale de CHF 12'237.50 la 1^{ère} année pour diminuer jusqu'à CHF 7'709.55 la 10^{ème} et dernière année.

8. REMARQUES FINALES

Par l'engagement de ces mesures, la Municipalité a la certitude de répondre aux recommandations sécuritaires préconisées par les professionnels de la route et que ces dernières contribueront grandement à la protection de tous les utilisateurs.

La Municipalité restera attentive d'être toujours en adéquation avec les incidences sécuritaires liées au fort développement constructif, respectivement démographique, de notre commune.

9. CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

- vu le préavis No 166/2016 du 18 janvier 2016,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- pris connaissance du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux relatifs à l'aménagement routier pour la réduction de vitesse aux entrées de la localité et de lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de Fr. 81'750.00,
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 1, cela auprès de l'établissement bancaire de son choix et aux meilleures conditions du moment
3. d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans en ce qui concerne les travaux de génie civil et à 3 ans en ce qui concerne le radar pédagogique mobile. Cela représente un amortissement fixe de CHF 9'785.00 pendant les trois premières années puis de Fr. 7'485.00 les 7 dernières années.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Michel PITTET



La Secrétaire :

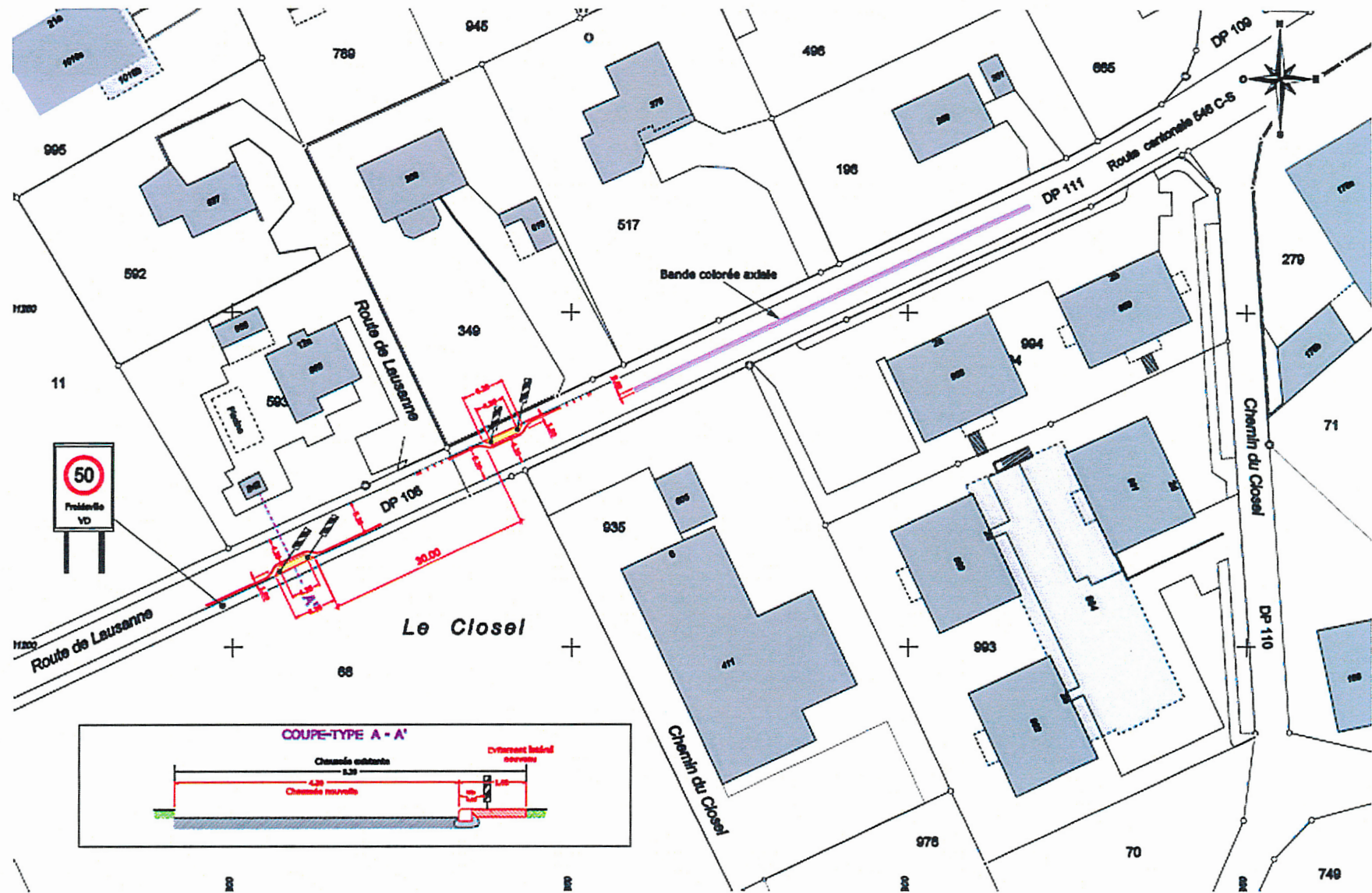
Alice HENRY

Froideville, le 18 janvier 2016/MG/ah

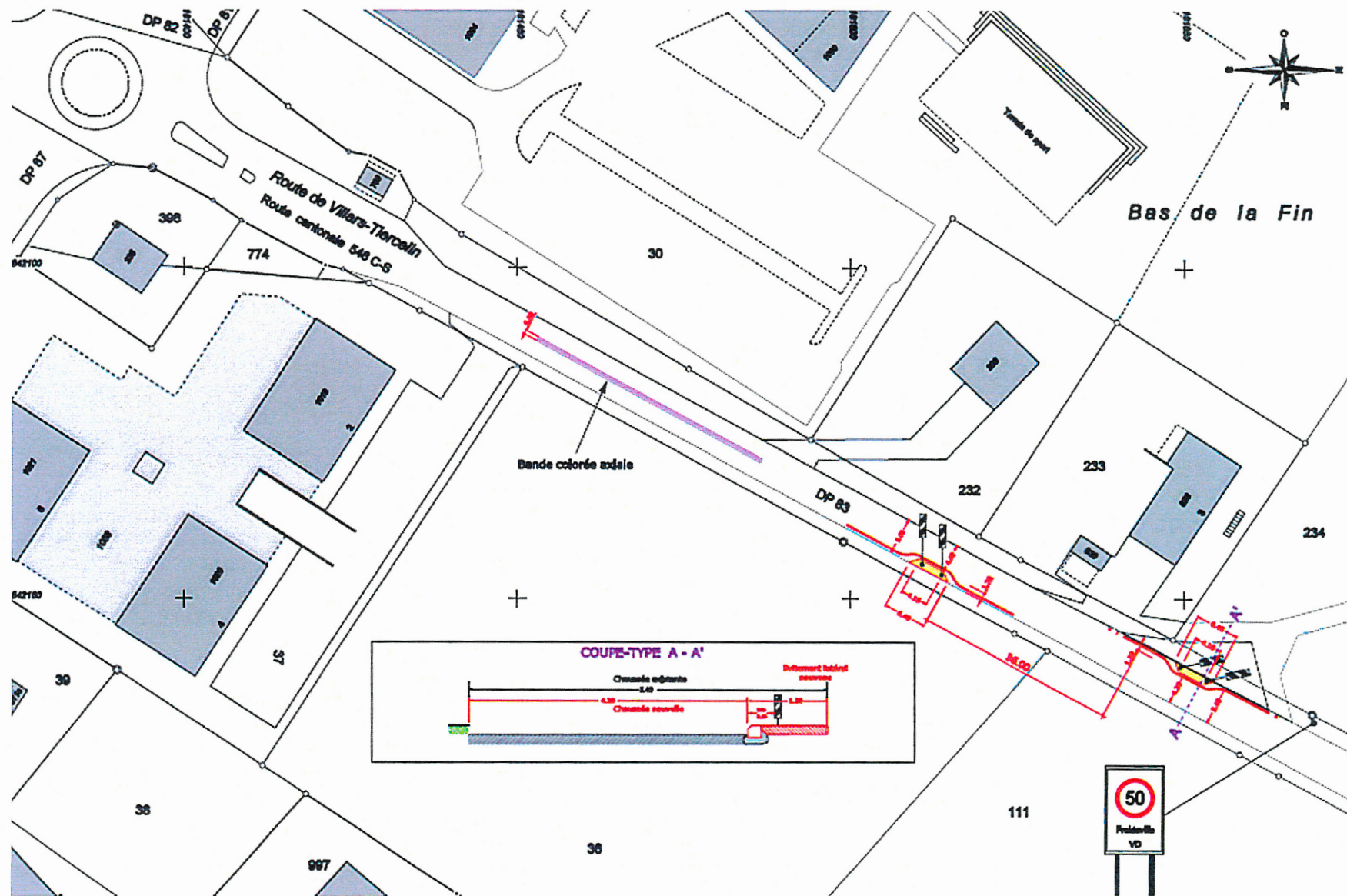
Direction responsable : Service des travaux – M. Michel Girod, Municipal

Annexes : 3 plans de géomètre Courdesse & Associés SA

Route de Lausanne



Route de Villars-Tiercelin



Route du Chalet à Gobet

